

Dossier d'inscription pour une entrée en 6^{ème}

Fiches à compléter et à joindre au dossier d'inscription

- Fiche de renseignements
- Fiche infirmerie
- Fiche de renseignements médicaux (si nécessaire)
- Fiche intendance
- Adhésion facultative au FSE : 10 € (à régler par chèque, à l'ordre du FSE du collège Le Pont De Bois)
- Fiche d'inscription à la bilangue (anglais/allemand), à rendre même en cas de refus
- Photocopie complète du livret de famille (**les parents et tous les enfants**)
- 3 photos d'identité récentes (**nom et prénom inscrits au dos**)
- Coupon restauration (voir document joint au dossier pour faire votre demande en ligne sur le site essonne.fr)
- RIB (obligatoire, n'est utilisé qu'en cas de remboursement)
- En cas de séparation, fournir l'extrait de jugement de mode de garde ou ordonnance de non conciliation, précisant la résidence habituelle de l'enfant

A noter

- ↳ L'attestation d'assurance scolaire vous sera demandée à la rentrée par le professeur principal de votre enfant (vous recevrez à cet effet une information de sa part).

Dépôt du dossier d'inscription

La liste des pièces ci-dessus sera à déposer au collège lors des portes ouvertes, le vendredi 17 juin de 16h30 à 20h, au réfectoire.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer ce jour là, veuillez **contacter le secrétariat élèves** afin de convenir d'un RDV au 01.64.56.65.45.

Vous avez à votre disposition sur EduConnect la liste des fournitures à prévoir ainsi que la note de rentrée.

Transport en commun

Les élèves ont 2 modes de transport en commun :

- Le bus (Société ORMONT Transport) <https://www.keolis-ormont.com/DEMANDE-DE-CARTE-SCOLAIRE-BUS-1523.html>
Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de carte scolaire bus lignes régulières. Le collège devra apposer son cachet (pensez à apporter le formulaire aux portes ouvertes)
- Le train (SNCF), souscrivez en ligne pour la carte Imagin'R <https://www.iledefrance-mobilites.fr/je-gere-ma-carte>

Attention

Au samedi 18 juin 2022, en l'absence de démarche d'inscription et sans justification de la famille, la place réservée à votre enfant sera réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève.

**ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé.
L'inscription définitive de votre enfant ne sera effective qu'à la réception des pièces manquantes.**